

Guide pour les Juges et les Présidents de la Section de Photo-Voyage dans les Expositions sanctionnées par PSA

Division Photo-Voyage

Mise à Jour le premier mai 2020

Ce guide devra être revu par le président de l'exposition, par le président de la section de photo-voyage et par les juges de photo-voyage avant chaque compétition. Cette mise à jour sera applicable pour toutes les expositions de photo-voyages dont les dates de clôture seront en 2011 et après.

But de la Définition de Photo-Voyage

La division de PSA de Photo-Voyage (PTD) est basée sur la réalité, comme les autres divisions de PSA de Photo Journalisme et de Nature. Le but de la division PSA de Photo-Voyage est de montrer le monde **comme il existe vraiment**.

Le but de la Définition de Photo-Voyage est de guider les photographes de Photo-Voyage à faire des images montrant **comment est vraiment notre monde**, plutôt que de manipuler les images pour obtenir de “meilleures” photos. **Les images de Photo-Voyage devraient être une représentation authentique de la réalité. La Définition de Photo-Voyage est aussi un guide pour les juges de l'exposition pour assurer que les images ne respectant pas cette définition ne soient pas acceptées.**

Ci-dessous se trouvent *en rouge* les sections individuelles de la Définition de Photo-Voyage, illustrées par des exemples et des commentaires.

Une image de Photo-Voyage exprime les caractéristiques ou la culture du pays où elles sont naturellement trouvées. Il n'y a aucune limitation géographique.



Dans le cas de paysages ou de bâtiments, il n'est pas nécessaire de savoir où "se trouve cet endroit". L'image a seulement besoin d'offrir des signes permettant de reconnaître cet endroit lors d'une visite.



Les images d'évènements ou d'activités spécialement arrangés pour la photographie, ou de sujets dirigés ou recrutés pour la photographie ne sont pas permises.



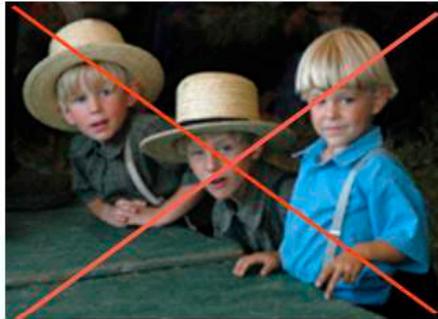
La photo ci-dessous affirme que l'image des garçons jetant de l'eau est un montage.

Cela n'est pas la conduite normale de ces pêcheurs. C'est un arrangement pour photographes.



quand beaucoup d'images de la même scène sont soumises aux expositions, ou quand elles représentent des actions ou des conduites non innées aux personnes montrées sur la photo.

Les photos gros plan de personnes ou d'objets doivent inclure des éléments qui apportent des renseignements sur le lieu.



Le but de cette règle est d'éliminer les photos qui auraient pu être faites dans un studio plutôt que dans l'environnement naturel des personnes montrées sur la photo

Les techniques qui ajoutent, déplacent, remplacent ou enlèvent certains éléments de l'image originelle, sauf rognage, ne sont pas permises.



Toute manipulation de suppression, de déplacement, ou d'addition d'objets est souvent difficile à repérer et à prouver. Quand les juges soupçonnent une telle infraction, elle devrait être enquêtée.

Les seuls changements permis sont l'enlèvement de poussière, ou de bruit digital, la restauration d'apparence à la scène originelle, et la transformation totale à un monochrome niveau de gris. Les autres modifications, infra-rouge inclus, ne sont pas permises. Toutes les images doivent paraître naturelles.



Les images sursaturées, trop nettes avec des objets non naturels, tels que des auréoles ou de forts vignettages doivent recevoir des évaluations plus basses lors du jugement. Les images déformées avec des fisheyes extrêmes ne semblent pas naturelles. La désaturation partielle de certaines portions de l'image ne semble pas naturelle et n'est pas permise.

Definition complète de la photo-voyage:

Une photo-voyage exprime les caractéristiques ou la culture du pays où elles sont naturellement trouvées. Il n'y a pas de limitation géographique. Les images d'évènements ou d'activités spécialement arrangés pour la photographie, ou de personnages dirigés ou recrutés pour la photographie ne sont pas permises. Les photos gros plan de personnes ou d'objets doivent inclure des éléments qui apportent des renseignements sur le lieu. Les techniques qui ajoutent, bougent, remplacent ou enlèvent certain élément de l'image originelle, sauf rognage, ne sont pas permises. Les seuls changements permis sont l'enlèvement de poussière, ou de bruit digital, la restauration d'apparence à la scène originelle, et la transformation totale à un monochrome niveau de gris. Les autres modifications, infra-rouge inclus, ne sont pas permises. Toutes les images doivent paraître naturelles.

Commentaires supplémentaires:

Les juges d'exposition de photo-voyage devraient se demander ces questions suivantes quand ils évaluent chaque image:

1. Est-ce que cette image satisfait la définition de photo-voyage, en particulier, est-ce qu'elle semble authentique?
2. Est-ce que cette image est le résultat d'un arrangement, sans l'ombre d'un doute?
3. Est-ce qu'elle satisfait la définition du thème, au cas où l'exposition a des sections thématiques (par exemple est-ce que les images de paysage sont soumises dans la section "personnes", ou des images de personnes sont soumises dans la section "paysages").
4. Les images jugées ne satisfaisant pas la définition photo-voyage doivent être évaluées plus bas, quelle que soit leur valeur photographique. Cependant la disqualification devra être déclarée seulement dans les cas extrêmes et non ambigus.

Pour plus de renseignements, contactez Nadia Filiaggi, Directeur des Standards d'Exposition EPSA et PT. ptd-esd@psa-photo.org

Auteur: Tom Tauber, APSA, EPSA

Avec l'aide de Lynn Maniscalco, Hon FPSA, EPSA

Avec la contribution, l'accord et la distribution de la Division Photo-Voyage.